

2021-3972

2021-10-25

<Primary Display Panel – Full Jug Label>

Groupe	<b>3</b>	Insecticide
--------	----------	-------------

**UP-Cyde<sup>MD</sup> 2.5 EC**

**Insecticide**

**Concentré émulsifiable**

**AGRICOLE**

**PRINCIPE ACTIF :**

**Cyperméthrine .....250 g par litre**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET EN ENTIER AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**DANGER**



**POISON**

**NO D'ENREGISTREMENT 28795  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 5 Litre, 10 Litre**

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu,  
l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UP-Cyde 2.5EC est un insecticide de pyréthroïde synthétique d'une faible toxicité pour les mammifères. C'est un insecticide à grande rapidité d'action qui agit par contact et sur l'estomac sans effet systémique ou fumigant.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT** Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

**EN CAS D'INGESTION** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**DANGER:** Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- Fatal ou nocif si avalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour

- l'application et des réglages de l'équipement de pulvérisation.
- Consulter le livret pour des renseignements additionnels, y compris sur le mode d'emploi, les précautions, les délais de sécurité, et l'équipement de protection personnelle

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons et les bandes de végétation filtrantes indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* dans le site Web Canada.ca ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)). Suivre le mode d'emploi propre à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Dans le cas des applications sur les cultures qui attirent fortement les insectes pollinisateurs [canola, colza, moutarde, tournesol, pommes, pêches, nectarines, prunes, poires, onagre, fruits à noyau (groupe de cultures 12-09), petits fruits (groupe de cultures 13-07), petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F), mûres et framboises (groupe de cultures 13-07A), petits fruits de plantes naines, sauf les raisins et les fraises (sous-groupe de cultures 13-07G)] ou si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques: NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Dans le cas de l'application sur toutes les autres cultures attirantes pour les insectes pollinisateurs [fraises, raisins, maïs, pommes de terre, tabac, tomate, jachères d'été, bords des routes, tournières]: Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, tels que les haies et les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement, il faut respecter l'aménagement d'une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 m) séparant la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et adjacents, comme prescrit sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Consulter le livret pour des renseignements additionnels.

### **ENTREPOSAGE**

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT**

Porter un équipement de protection approprié au moment de nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds. Communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc. pour plus de renseignements.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et brosser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale.

Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS:**

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

UPL, le logo d'UPL et UP-CYDE sont des marques de commerce d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

<sup>MD/MC</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

<Booklet>

Groupe	<b>3</b>	Insecticide
--------	----------	-------------

**UP-Cyde<sup>MD</sup> 2.5 EC**

**Insecticide**

**Concentré émulsifiable**

**AGRICOLE**

**PRINCIPE ACTIF:**

**Cyperméthrine .....250 g par litre**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET EN ENTIER AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**DANGER**



**POISON**

**NO D'ENREGISTREMENT 28795  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 1 Litre, 3.79 Litre, 5 Litre and 10 Litre**

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu,  
l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UP-Cyde 2.5EC est un insecticide de pyréthroïde synthétique d'une faible toxicité pour les mammifères. C'est un insecticide à grande rapidité d'action qui agit par contact et sur l'estomac sans effet systémique ou fumigant.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT** Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

**EN CAS D'INGESTION** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**DANGER:** Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

### PRÉCAUTIONS

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- Fatal ou nocif si avalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un

pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter la protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée/ poste de pilotage pendant l'application. En plus de ce qui précède, pour l'application à l'aide d'un équipement pulvérisateur pneumatique à cabine ouverte, porter des lunettes de protection (lunettes ou écran facial). Se laver à fond après la manipulation et avant de manger ou de fumer.

- NE PAS entrer au champ ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures, sauf pour la récolte manuelle du maïs sucré (5 jours) et l'incision annulaire ou l'écimage-rognage du raisin (7 jours).
- Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de l'équipement de pulvérisation.
- NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur manuel, appareil à jet porté manuel ou un d'un équipement de brumisation manuel.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons et les bandes de végétation filtrantes indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* dans le site Web Canada.ca ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)). Suivre le mode d'emploi propre à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Dans le cas des applications sur les cultures qui attirent fortement les insectes pollinisateurs [canola, colza, moutarde, tournesol, pommes, poires, onagre, fruits à noyau (groupe de cultures 12-09), petits fruits (groupe de cultures 13-07), petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F), mûres et framboises (groupe de cultures 13-07A), petits fruits de plantes naines, sauf les raisins et les fraises (sous-groupe de cultures 13-07G)] ou si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques: NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Dans le cas de l'application sur toutes les autres cultures attirantes pour les insectes



pollinisateurs [fraises, raisins, maïs, pommes de terre, tabac, tomate, jachères d'été, bords des routes, tournières]: Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, tels que les haies et les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement, il faut respecter l'aménagement d'une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 m) séparant la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et adjacents, comme prescrit sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT**

Porter un équipement de protection approprié au moment de nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds. Communiquer avec UPL NA Inc. pour plus de renseignements.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et brosser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale.

Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS:**

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

### **MODE D'EMPLOI**

#### **PRÉCAUTIONS**

- Éviter d'appliquer lorsque les températures sont supérieures à 27°C. Un meilleur suppression est obtenu à des températures plus fraîches.
- Les cultures en couverture ou les cultures traitées avec UP-Cyde 2.5EC ne doivent pas être servies aux animaux comme fourrage vert sauf pour le maïs, les rutabagas et les navets.
- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- Rotation des cultures : Pour les semis de cultures en rotation, 30 jours doivent s'être écoulés depuis la dernière application, sauf si la cyperméthrine est homologuée pour utilisation sur la nouvelle culture (indiquée sur l'étiquette).
- Dans le cas de toutes les cultures non indiquées sur l'étiquette, il faut respecter un délai d'attente de 30 jours avant la plantation.
- Sauf indication contraire, le délai de sécurité **après l'application** pour toutes les activités est de 12 heures.

#### **Bandes de végétation filtrantes :**

Une bande de végétation filtrante, d'une largeur minimale de 10 m, doit être aménagée et entretenue. La bande doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et

adjacents, afin de réduire les risques de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent, sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante est constituée de graminées et peut aussi contenir des arbustes, des arbres ou d'autres types de végétation. Des documents supplémentaires peuvent être consultés dans le site Web des mesures de réduction des risques pour l'environnement de l'ARLA.

La bande de végétation filtrante et les zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation doivent toutes deux être respectées.

**Zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation:**

Les zones tampons de pulvérisation visent à protéger des habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation aérienne. Ces zones constituent une exigence indépendante des bandes de végétation filtrantes qui sont exigées afin de réduire les risques de contamination associés au ruissellement sur le sol.

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole:** NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h dans la zone d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Utiliser des buses à induction d'air pour l'application au sol de ce produit. Ajuster la hauteur de la rampe de pulvérisation à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique:** NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet du pulvérisateur au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site d'application (d'après la mesure prise à l'extérieur de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

**Application par voie aérienne:** NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du lieu d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à gros de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. Réduire la dérive causée par les turbulences que créent les tourbillons en bout d'aile. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**Zones tampons:**

Une zone tampon N'EST PAS requise dans le cas d'un traitement localisé appliqué à l'aide d'un équipement portatif.

Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant doivent être aménagées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Zones Tampons Requises

Méthodes d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Tabac avant la plantation	20	10	100	45
	Semis de tabac	15	5	85	40
	Maïs	20	10	55	25
	Semis de conifère, canola, moutarde, tabac après la plantation, stévia, pomme de terre, carotte, laitue, oignon, fraise	15	5	55	25
	Orge, blé, onagre	10	4	55	25
	Légumes du genre <i>Brassica</i> (chou pommé, brocoli, chou-fleur, choux de Bruxelles), rutabaga, navet	10	5	40	20
	Asperge, céleri, tomate	10	4	30	15
	Tabac, plante-abri	5	3	30	15
	Bord des routes, jachères d'été, tournières, tournesol	5	3	25	10
	Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B)	15	5	55	25
	Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)				
	Petits fruits de plantes naines (sauf les bleuet nain ( <i>Vaccinium angustifolium</i> ))				
	Pulvérisateur pneumatique	Pomme, poire	75	65	90
Raisin		70	60	90	75
Fruits à noyau sous- groupe de cultures 12-09)		70	60	90	80
Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>					

	(sous-groupe de cultures 13-07B)					
	Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)					
	Petits fruits de plantes naines (sauf les bleuet nain ( <i>Vaccinium angustifolium</i> ))		75	65	90	85
Voie aérienne	Maïs	Voilure fixe	800	625	800	800
		Voilure tournante	800	500	800	800
	Canola	Voilure fixe	775	475	800	800
		Voilure tournante	425	200	800	800
	Tournesol	Voilure fixe	750	450	800	800
		Voilure tournante	350	175	800	800
	Pomme de terre	Voilure fixe	800	600	800	800
		Voilure tournante	725	325	800	800

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de goutte le plus gros (classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca. Si l'application est effectuée au moyen d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées en utilisant le calculateur de zone tampon.

#### **MODE D'EMPLOI - L'APPLICATION AU SOL**

**FRUITS (Pommes, Poires, Pêches, Prunes, Vignes, Fraises) :** Suivre les programmes

de pulvérisation de votre province pour choisir le moment approprié pour appliquer les pulvérisations. **AVIS** : Des applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers qui préconisent la gestion intégrée des organismes nuisibles, car ceci pourrait affecter sérieusement les populations d'arthropodes auxiliaires.

**POMMES: Pique-bouton, Mineuse marbrée, Tordeuses, Charançon de la prune, Mouche de la pomme, Carpocapse de la pomme, Punaise terne, Noctuelles des fruits verts, Punaise de la molène, Punaise brune du pommier** - Appliquer à raison de 400 mL/ha. Pour le **Pique-bouton, les Tordeuses, le Charançon de la prune et le Carpocapse de la pomme**, appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Pour la **Mineuse marbrée**, appliquer lorsque la population de la première et de la deuxième génération des adultes est à son maximum. Pour connaître les périodes de traitement, suivre les recommandations agronomiques régionales établies selon le dépistage. Pour la **Mouche de la pomme**, effectuer la première application à la fin juin ou au début de juillet, à l'apparition des adultes. Retraiter aux 10 jours. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être utilisé plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette. **Cécidomyie du pommier et Cicadelle blanche du pommier** - Appliquer à raison de 400 mL/ha dès l'apparition des insectes ou des dommages. **Arpenteuse tardive** - Appliquer à raison de 280 mL/ha dès l'apparition des insectes ou des dommages. **Punaise terne** - Traiter au stade de préfloraison et/ou au stade du calice. **Noctuelles des fruits verts** - Traiter au stade du bouton rose ou au stade du calice. **Punaise de la molène, Punaise brune du pommier** - Traiter, au besoin, au stade du calice. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être utilisé plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette. Utilisez 3,333 L d'eau pour les solutions de pulvérisation diluées, avec 7 jours entre les applications.

**Mélanger en réservoir avec DIPEL — (Usage restreint en Nouvelle-Écosse seulement) : Arpenteuse tardive**, mélanger 28 mL de UP-Cyde 2.5EC avec 560 mL de DiPel<sup>MD</sup> WP et la quantité recommandée d'un agent mouillant et collant dans 600 à 800 L d'eau et appliquer sur un hectare. Appliquer une fois par année avant la floraison (débourrement avancé au bouton rose) à l'aide d'un pulvérisateur à air comprimé pour les vergers.

**Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.**

**POIRES : Psylle du poirier, nymphes et adultes (Est du Canada) et Carpocapse de la pomme** — Appliquer à raison de 280 mL/ha. Pour le **Psylle du poirier**, suivre les recommandations agronomiques régionales dès l'apparition des premiers insectes. **Psylle du Poirier (Colombie-Britannique) – Adultes ayant hiverné** : Appliquer à raison de 200 mL/ha lorsque les populations d'adultes hibernants sont à leur maximum. Ceci a habituellement lieu entre le stade de la pointe d'argent et celui de la pointe verte. **Psylle du poirier après la floraison, nymphes et adultes**, appliquer à raison de 400 mL/ha dès l'apparition des premiers signes ou selon les recommandations du programme de pulvérisation provincial. UP-Cyde 2.5EC ne contrôle pas le Psylle du poirier au stade de carapace rigide. **Charançon de la prune, Noctuelle des fruits verts, Punaises terne,**

**Tordeuses** - Appliquer à raison de 400 mL/ha. Traiter au moment ou au besoin en suivant les recommandations provinciales. Appliquer avec 500 à 1500 L d'eau par hectare normalement, et avec 3,333 L d'eau pour une solution de pulvérisation diluée. Répéter au besoin jusqu'à 3 fois par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**VIGNES : Cidabelle du raisin et la Tordeuse de la vigne** – Appliquer à raison de 240 mL/ha dans 100 à 500 L d'eau par hectare. Pour la **Cidabelle du raisin**, appliquer dès l'apparition des insectes. Pour la **Tordeuse de la vigne**, appliquer peu avant la floraison et traiter de nouveau immédiatement après la floraison. Des pulvérisations supplémentaires devraient être appliquées à l'apparition des insectes ou des dommages. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être appliqué plus de 3 fois par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

**Coccinelle asiatique multicolore et Guêpes jaunes (pulvérisation foliaire à l'aide d'équipement à jet porté)** - Appliquer à raison de 245 mL/ha. Appliquer dans au moins 400 litres d'eau par hectare. S'assurer que le volume d'eau utilisé est suffisant afin de bien recouvrir le feuillage des vignes. Appliquer avant la récolte lorsque le seuil de traitement est atteint, tel que déterminé par un dépistage local. Consulter les calendriers de pulvérisation ou des spécialistes locaux provinciaux pour connaître les périodes de pulvérisation. Répéter au besoin. NE PAS UTILISER SUR LES RAISINS DE TABLE. Toutes les variétés de raisins n'ont pas été testées. Un petit secteur devrait être traité avant d'employer ce produit sur une grande échelle. Pour la récolte manuelle, un maximum de 2 applications avec un minimum de 7 jours entre les applications sont autorisées en respectant un délai de 7 jours avant la récolte. Pour la récolte mécanique, un maximum de 3 applications avec un minimum de 7 jours entre les applications sont autorisées en respectant un délai de 2 jours avant la récolte.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

**FRAISES : Anthonome de la fleur du fraisier, Punaise terne et Cercopie des prés.** Pour l'**Anthonome de la fleur du fraisier**, appliquer à raison de 280 mL/ha dans 100 à 500 L d'eau par hectare dès l'apparition des premiers boutons et traiter à nouveau lorsque les premiers boutons commencent à blanchir. Pour la **Punaise terne**, appliquer à raison de 400 mL/ha dans 100 à 500 L d'eau par hectare au début de la floraison et traiter à nouveau dans les 7 à 10 jours qui suivent le début de la floraison. Pour le **Cercopie des prés**, appliquer à raison de 280 mL/ha lorsque les premiers boutons commencent à blanchir. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être appliqué plus de 3 fois par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

Pour l'application sur les fraisiers au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique: Porter une combinaison (par-dessus une seule couche de vêtements) et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

**PÊCHES, NECTARINES : Tordeuse orientale du pêcher, Punaise terne et Punaise du chêne.** Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 550 L d'eau à l'hectare pour un pulvérisateur pneumatique, et 3,333 L d'eau à l'hectare pour les solutions de pulvérisation diluées. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**PRUNES : Charançon de la prune** – Appliquer à raison de 400 mL/ha dans 500 à 1500 L d'eau par hectare dès l'apparition des insectes et des dommages. Répéter au besoin jusqu'à 3 fois par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

**Tordeuse orientale du pêcher :** Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 550 L d'eau à l'hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B*)	Drosophile à ailes tachetées ( <i>Drosophila suzukii</i> )	245 - 285 mL/ha	Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de deux traitements. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser Up-Cyde 2.5 EC contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la surface traitée et tout plan d'eau. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période			



de floraison de la culture.			
*Sous-groupe de cultures 13-07B: Airelle rouge ( <i>Vaccinium vitis-idaea</i> ), amélanche ( <i>Amelanchier</i> spp.), argouse ( <i>Hippophae rhamnoides</i> ), aronie ( <i>Aronia</i> spp.), baie de gaylussaquier ( <i>Gaylussacia</i> spp.), baie de salal ( <i>Gaultheria shallon</i> ), baie de sureau ( <i>Sambucus</i> spp.), baie d'épine-vinette commune ( <i>Berberis vulgaris</i> ), bleuet en corymbe ( <i>Vaccinium</i> spp.), bleuet nain ( <i>Vaccinium angustifolium</i> ), camerise ( <i>Lonicera caerulea</i> var. <i>emphyllocalyx</i> ), casseille ( <i>Ribes x nidigrolaria</i> ), cassis noir ( <i>Ribes nigrum</i> ), gadelle indigène ( <i>Acrotriche depressa</i> ), gadelle odorante ( <i>Ribes aureum</i> ), gadelle rouge ( <i>Ribes rubrum</i> ), goyave du Chili ( <i>Myrtus ugni</i> ), groseille à maquereau ( <i>Ribes</i> spp.), pimbina ( <i>Viburnum opulus</i> var. <i>americanum</i> ), cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.			
Fruits à noyau (Groupe de cultures 12-09*)	Drosophile à ailes tachetées ( <i>Drosophila suzukii</i> )	245 - 285 mL/ha	Pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées, le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de deux traitements par an. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser Up-Cyde 2.5 EC contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la surface traitée et tout plan d'eau. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Groupe de cultures 12-09 : Abricot ( <i>Prunus armeniaca</i> ), Abricot du Japon ( <i>Prunus mume</i> ), Cerise noire du Mexique, ( <i>Prunus serotina</i> var. <i>salicifolia</i> ), Cerise tardive ( <i>Prunus serotina</i> ), Cerise de Nankin ( <i>Prunus tomentosa</i> ), Cerise douce ( <i>Prunus avium</i> ), Cerise acide ( <i>Prunus cerasus</i> ), Jujube ( <i>Ziziphus jujuba</i> ), Nectarine ( <i>Prunus persica</i> ), Pêche ( <i>Prunus persica</i> ), Prune ( <i>Prunus domestica</i> ), Prune d'Amérique ( <i>Prunus americana</i> ), Prune maritime ( <i>Prunus maritima</i> ), Prune noire du Canada ( <i>Prunus nigra</i> ), Prune myrobolan ( <i>Prunus cerasifera</i> ), Prune chickasaw ( <i>Prunus angustifolia</i> ), Prune de Damas ( <i>Prunus domestica</i> spp. <i>insititia</i> ), Prune japonaise ( <i>Prunus salicina</i> ), Prune Klamath ( <i>Prunus subcordata</i> ), Prune à pruneaux ( <i>Prunus domestica</i> ), Prucot ( <i>Prunus hybr.</i> ), Prunelle ( <i>Prunus spinosa</i> ), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.			

Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A*)	Drosophile à ailes tachetées ( <i>Drosophila suzukii</i> )	245 - 285 mL/ha	Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de trois traitements. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser Up-Cyde 2.5 EC contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la surface traitée et tout plan d'eau. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Sous-groupe de cultures 13-07A: Mûre ( <i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que bingleberry, black satin berry, boysenberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, Himalayaberry, hullberry, Lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, nectarberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry et youngberry), Mûre de Logan ( <i>Rubus loganobaccus</i> ), Framboise, noire et rouge ( <i>Rubus occidentalis</i> , <i>R. strigosus</i> et <i>R. idaeus</i> ), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.			
Petits fruits de plantes naines (sauf les bleuets nain ( <i>Vaccinium angustifolium</i> )*	Drosophile à ailes tachetées ( <i>Drosophila suzukii</i> )	245 - 285 mL/ha	Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local.  Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de trois traitements par cultures par année. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser Up-Cyde 2.5 EC contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la surface traitée et tout plan d'eau. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			

\*Sous-groupe de cultures 13-07G: Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Bleuet nain (*Vaccinium angustifolium*), Chicouté (*Rubus chamaemorus*), Canneberge (*Vaccinium macrocarpon*), Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*), Fruit de kunzea (*Kunzea pomifera*), Pain de perdrix (*Mitchella repens*), Fraise (*Fragaria x ananassa*), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

## LÉGUMES

(Asperges, carottes, céleri, cultures de crucifères, oignons, pommes de terre, rutabagas, tomates, navets) : Appliquer aux doses indiquées pour chacune des cultures mentionnées. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, à moins que le volume d'eau soit spécifié.

**ASPERGES : Criocère de l'asperge** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 100 à 500 L / ha d'eau sur les turions et les fougères dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin pour un maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer au courant de la journée qui précède la récolte.

**CAROTTES : Mouche de la carotte** – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 550 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Pour connaître les périodes de traitement, suivre les recommandations agronomiques régionales établies selon le dépistage des insectes. Ne pas appliquer plus de 3 fois dans la saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 35 jours qui précèdent la récolte.

**CÉLERI : Cicadelle de la pomme de terre** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 500 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus de 3 fois dans la saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

**CULTURES CRUCIFÈRES (Chou, chou-fleur, brocoli, choux de Bruxelles) : Fausse-arpenteuse du chou, Piéride du chou, Larve de la fausse-teigne, Altises** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau. Ajouter le surfactant AGRAL 90 à raison de 0.03 % v/v (300 mL/1000 L de bouillie de pulvérisation). Ne pas appliquer sur les terres noires. Appliquer selon les besoins, à intervalles de 2 semaines, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison. Prévoir un délai de 3 jours entre la dernière pulvérisation et la récolte. **Thrips** – Appliquer à raison de 200 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau. Ajouter le surfactant AGRAL 90 à raison de 0.03% v/v (300 mL/1000 L de bouillie de pulvérisation). Ne pas appliquer sur les terres noires. Appliquer selon les besoins, à intervalles de 2 semaines, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison. Prévoir un délai de 3 jours entre la dernière pulvérisation et la récolte.

**MAÏS : (Sucré et de grandes cultures): Pyrale du maïs** – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation muni d'une rampe et de buses pour assurer une bonne couverture de pulvérisation. Ne pas traiter plus tard qu'à l'apparition des premiers dégâts sur les feuilles. Retraiter à intervalles de 7 jours selon la région et la population de pyrales (consulter les conseillers agronomiques provinciaux). En présence de deux générations, le semis tardif du maïs

sucré nécessitera des pulvérisations juste avant l'apparition des panicules jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. Ne pas appliquer dans les 5 jours qui précèdent la récolte. **Les résidus des plants de maïs sucré provenant des usines de transformation et de l'ensilage de maïs de grande culture ayant été traités avec UP-Cyde 2.5EC à la dose et aux intervalles de pulvérisation/récolte recommandés peuvent être alimentés aux vaches laitières et aux bovins de boucherie.**

**Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.**

**LAITUE : Cicadelle de l'aster** – Appliquer à raison de 200 mL/ha dans 100 à 500 L / ha d'eau en commençant dès l'apparition des dégâts ou des insectes. Appliquer jusqu'à 4 applications, à intervalles de 7 à 14 jours. Ne pas appliquer dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

NE PAS UTILISER EN SERRE.

**OIGNONS : Mouche de l'oignon** – Pour la suppression de la Mouche de l'oignon plus tard en saison ou sur les oignons en andains, appliquer avant la récolte, à raison de 280 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau. Pour connaître les périodes de traitement, suivre les recommandations agronomiques régionales établies selon le dépistage des insectes. **Thrips** – Appliquer à raison de 280 mL/hectare dans 100 à 500 L/ha d'eau. Appliquer à 10 jours d'intervalle, selon les conseillers agronomiques régionaux. Ne pas appliquer plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte.

**POMMES DE TERRE : Doryphore de la pomme de terre, Altises de la pomme de terre, Cicadelles de la pomme de terre, Altises des tubercules** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau dès l'apparition des premiers signes de la présence des insectes et dès que les dégâts sont visibles. Traiter selon les besoins, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 10 jours entre les applications. **Punaise terne** : Appliquer à raison de 200 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 10 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

**RUTABAGAS ET NAVETS : Altise des crucifères** – Appliquer à raison de 200 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins,

jusqu'à un maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Les tubercules et les parties aériennes peuvent être alimentés aux animaux laitiers en lactation après les délais de pulvérisation/récolte.

**TOMATES : Doryphore de la pomme de terre, Altises de la pomme de terre, Cicadelles de la pomme de terre** - Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau dès l'apparition des premiers signes de la présence des insectes et dès que les dégâts sont visibles. Retraiter selon les besoins, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

NE PAS UTILISER EN SERRE

**GRANDES CULTURES :**

Pour supprimer sauterelles et altises, appliquer au moins 110 litres d'eau par hectare, à une pression de 250 à 300 kPa. Maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Blé Orge Jachères Bords des routes Tournières Canola	Sauterelles	81-114 mL/ha Utiliser les doses les moins élevées pour les petites sauterelles (5 mm) ou lorsque le sol est frais (15-20°C)	Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Appliquer la dose maximale dans le cas de sauterelles plus grosses ou de forte infestation.
Les recherches démontrent clairement que l'effet d'UP-Cyde 2.5EC pour usage agricole est inversement lié à la température. Ainsi, son effet sur les sauterelles diminue à mesure qu'augmente la température du sol. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			

### Sauterelles

Appliquer le produit aux premiers stade de développement des insectes, jusqu'à la quatrième mue (environ 15 mm et avant le développement des ailes).

### Température

Éviter d'appliquer le produit lorsque la température est supérieure à 25°C. S'il fait plus de 25°C, remettre la pulvérisation au soir.

La température atteint souvent un point critique après le 10 juin, dans le cas de sols sableux légers, et après le 15 juin, dans le cas de sols argileux lourds.

Il faut cesser d'utiliser UP-Cyde 2.5EC pour usage agricole pour supprimer les sauterelles si des températures élevées persistent de 2 à 4 jours.

Note : Les directives ci-dessus ne concernent que les sauterelles. La température ambiante n'influe pas sur l'efficacité d'UP-Cyde 2.5EC pour usage agricole à supprimer d'autres insectes.

Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte du blé.

Ne pas appliquer dans les 45 jours qui précèdent la récolte de l'orge.

Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte du colza.

Pour les jachères, bords des routes, et tournières: Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pour le canola: Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**Grandes cultures (Onagre, Colza, Moutarde, Tournesol et Tabac)** – Suivre les directives spécifiques à chacune des cultures mentionnées. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, à moins que le volume d'eau soit spécifié.

**ONAGRE: Charançon des graines, Punaise terne et *Microlepidoptera* spp.** – Appliquer à raison de 280 mL dans 300 L d'eau à l'hectare, à intervalles de 2 à 3 semaines quand la population d'insectes atteint un seuil économique (significatif). Effectuer un maximum de trois applications par année. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**COLZA (CANOLA) ET MOUTARDE : Altise des crucifères** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 100 à 500 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des premiers dommages aux feuilles. **Légionnaire Bertha** — Appliquer à raison de 200 à 280 mL/ha dans 100 à 500 L d'eau à l'hectare. Utiliser une dose supérieure pour les infestations sévères. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte. Maximum de 3 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**TOURNESOL : Chrysomèle du tournesol** – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 100 à 120 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins, jusqu'à

un maximum de 2 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte. **Charançon de la graine du tournesol** – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 100 à 120 L d'eau à l'hectare, dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins, jusqu'à un maximum de 2 applications par saison avec un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**TABAC : Ver-gris (Moissonneur et Blanc) Suppression : Tabac (En serre):** Mélanger 4.8 mL (1 cuillère à thé) dans 15 L d'eau et appliquer sur 100 m<sup>2</sup> de lit de semence. Ne pas appliquer à l'aide d'un brumisateuseur ou d'un nébulisateur manuel. **Tabac (En champ):** Pour la suppression du Ver-gris moissonneur et du Ver-gris blanc, en utilisant les méthodes mentionnées plus bas, appliquer la dose recommandée de UP-Cyde 2.5EC dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, en utilisant une pression de buse de 175 à 350 kPa. L'activité du ver-gris est à son meilleur en soirée et pendant la nuit. L'application de UP-Cyde 2.5EC devrait coïncider autant que possible au moment où les insectes s'alimentent. **Traitement des cultures intercalaires :** Appliquer à raison de 140 mL à l'hectare lorsque la culture intercalaire de seigle ou de blé a 10 à 15 cm de hauteur, 4-5 jours avant l'enfouissement. Les lignes de clôtures et une bande de 15 m autour de la culture intercalaire devraient aussi être traitées. Prévoir 60 jours entre le dernier traitement et la récolte pour l'orge et 30 jours pour le blé. Ne pas alimenter aux animaux les cultures intercalaires tant que fourrage vert. **Traitement au sol :** Appliquer à raison de 280 mL à l'hectare, 5 jours avant le repiquage. Ne pas incorporer. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le mélange de UP-Cyde 2.5EC avec la terre diminuera l'efficacité du traitement. Les lignes de clôtures et une bande de 15 m autour de la culture intercalaire devraient aussi être traitées.

**Traitement après le repiquage :** Au moment du repiquage, appliquer à raison de 280 mL à l'hectare de surface traitée en bande de 25 cm sur le rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. En présence de conditions très favorables aux insectes, les lignes de clôtures et une bande de 15 m autour de la culture intercalaire devraient aussi être traitées. Un traitement subséquent peut être nécessaire en présence de vers-gris apparaissant plus tard en saison. Maximum de deux applications par année avec un minimum de 7 jours entre les applications.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

**STEVIA: Ver-gris noir, panaché et moissonneur** – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans suffisamment d'eau. Utiliser au moins 100 litres et pas plus de 500 litres de solution de pulvérisation par hectare. Maximum de deux applications par année. Appliquer après le repiquage, selon le dépistage. Ne pas appliquer dans les 50 jours qui précèdent la récolte.

## SUPPRESSION DES VER-GRIS DANS D'AUTRES CULTURES

### MODE D'EMPLOI

Appliquer 200 à 500 L d'eau par hectare, à une pression de 175 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS	MODE D'EMPLOI
Semis de laitue	<u>Ver-gris</u> : noir, blanc, moissonneur, à dos rouge, orthogonal, légionnaire grise	Appliquer 285 mL/ha dès l'apparition des vers-gris ou dès les premiers signes de leur présence	3	7 jours	Pulvériser par temps chaud et humide et ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement. On peut pulvériser aux abords des cultures voisines en veillant toutefois à ce que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas sur les cultures mêmes.
Carottes			3	7 jours	
Oignons			1	S.O.	
Cultures de crucifères (tel que le chou, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles)			1	S.O.	
Pommes de terre			2	10 jours	
Maïs			1	S.O.	
Blé			1	S.O.	
Orge			1	S.O.	
Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Pour le maïs et le blé : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.					
Pommes de terre	Ver-gris panaché (grimpant)	Appliquer 285 mL/ha	2	10 jours	Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. S'assurer d'une bonne



					pénétration dans le feuillage dense.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.					

Note : UP-Cyde 2.5EC pour usage agricole ne supprime que les vers-gris grimpants ou les vers-gris qui montent se nourrir à la surface.

**JEUNES PLANTS DE CONIFÈRES (PÉPINIÈRE) : Punaise terne (Lygus sp)** – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 100 à 500 L/ha d'eau. Maximum de 3 applications par saison de croissance avec un minimum de 7 jours entre les applications. **NE PAS EMPLOYER EN SERRE.** Ne pas appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos. Ne pas appliquer avant l'éclaircissage.

#### MODE D'EMPLOI

##### APPLICATION AÉRIENNE

UP-Cyde 2.5EC peut être appliqué une ou deux fois par saison, selon la recommandation pour chacune des cultures mentionnées ci-dessous.

#### Directives d'utilisation spécifiques à l'application aérienne

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage -

Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Laver et décontaminer régulièrement les vêtements de protection et l'équipement de pulvérisation.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Appliquer de 20 à 45 litres de solution à l'hectare. Utiliser les volumes d'eau les plus élevés de cette plage pour assurer une bonne couverture, obtenir une suppression optimale des insectes et limiter le plus possible la dérive du brouillard de pulvérisation. Ne pas dépasser les doses à l'hectare par saison recommandées de l'insecticide UP-Cyde 2,5 EC pour l'application par voie aérienne.

**MAÏS: (Sucré et de grandes cultures): Pyrale du maïs et Ver de l'épi du maïs** – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 20 À 45 L d'eau à l'hectare. Ne pas traiter plus tard qu'à l'apparition des premiers dégâts sur les feuilles. Retraiter à intervalles de 7 jours selon la région et la population de pyrales (consulter les conseillers agronomiques provinciaux). En présence de deux générations, le semis tardif du maïs sucré nécessitera des pulvérisations juste avant l'apparition des panicules jusqu'à la récolte. Pour supprimer le ver de l'épi du maïs, diriger les buses de manière à bien couvrir l'épi et les soies. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. Suivre les recommandations provinciales quant à la période d'application et au nombre de traitements. Ne pas faire

plus de 3 applications au sol par année. Jusqu'à deux applications par saison par voie aérienne peuvent être effectuées au besoin. Ne pas appliquer dans les 5 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

**Les résidus des plants de maïs sucré provenant des usines de transformation et de l'ensilage de maïs de grande culture ayant été traités avec UP-Cyde 2.5EC à la dose et aux intervalles de pulvérisation/récolte recommandés peuvent être alimentés aux vaches laitières et aux bovins de boucherie.**

**POMMES DE TERRE: Doryphore de la pomme de terre, Altises de la pomme de terre, Cicadelles de la pomme de terre, Altises des tubercules** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 20 À 45 L d'eau dès l'apparition des premiers signes de la présence des insectes et dès que les dégâts sont visibles. **Punaise terne** : Appliquer à raison de 200 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins. Jusqu'à deux applications par saison par voie aérienne peuvent être effectuées au besoin. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

**COLZA (CANOLA): Altise des crucifères** – Appliquer à raison de 140 mL/ha dès l'apparition des premiers dommages aux feuilles. **Légionnaire Bertha** — Appliquer à raison de 200 à 280 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau. Utiliser la dose supérieure pour les infestations sévères. Seulement une application par saison par voie aérienne peut être effectuée au besoin. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte. Ne pas appliquer sur la moutarde.

Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

**TOURNESOL: Chrysomèle du tournesol** – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Seulement une application par saison par voie aérienne peut être effectuée au besoin. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte.

**Charançon de la graine du tournesol** – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau à l'hectare, dès l'apparition des insectes. Seulement une application par saison par voie aérienne peut être effectuée au besoin. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte.

Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, UP-Cyde 2.5EC contient un insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à UP-Cyde 2.5 EC insecticide et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

- Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides : dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de UP-Cyde 2.5EC ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter les pulvérisations consécutives de UP-Cyde 2.5EC ou des autres traitements du même groupe dans une même saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL AgroSolutions Canada Inc. à 1-800-438-6071.

UPL, le logo d'UPL et UP-CYDE sont des marques de commerce d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

<sup>MD/MC</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

<Primary Display Panel – Small Size Jug Label>

Groupe	<b>3</b>	Insecticide
--------	----------	-------------

**UP-Cyde<sup>MD</sup> 2.5 EC**

**Insecticide**

**Concentré émulsifiable**

**AGRICOLE**

**PRINCIPE ACTIF :**

**Cyperméthrine .....250 g par litre**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET EN ENTIER AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**DANGER**



**POISON**

**NO D'ENREGISTREMENT 28795  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 0.5 Litre, 1 Litre, 3.79 Litre**

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu,  
l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT** Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

**EN CAS D'INGESTION** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**DANGER:** Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

### PRÉCAUTIONS

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Fatal ou nocif si avalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Consulter le livret pour des renseignements additionnels, y compris sur le mode d'emploi, les précautions, les délais de sécurité, et l'équipement de protection personnelle

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Consulter le livret pour des renseignements additionnels.

### ENTREPOSAGE

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT**

Porter un équipement de protection approprié au moment de nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds. Communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc. pour plus de renseignements.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et brosser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale.

Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

UPL, le logo d'UPL et UP-CYDE sont des marques de commerce d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

<sup>MD/MC</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.